La LETTRE VERTE du SIVOM

N° 6 - 2009

SIVOM SAINT-GAUDENS ● MONTREJEAU ● ASPET ● MAGNOAC
La Graouade route du circuit 31800 Saint-Gaudens Tél : 05 61 94 73 73

EDITORIAL

Démocratie... ?

Jean-Louis PUISSEGUR
Président du SIVOM

Notre démocratie suppose la libre expression, voire la critique, des services publics et élus compris... Depuis plusieurs années, le SIVOM et moi-même subissons les attaques d'une association, par certaine presse interposée (Libération du Comminges, Petit Journal et le Chêne sur le Rocher) pour les citer.
Pour notre part, nous informons du mieux possible, sans polémiquer. Il n'empêche, et je le comprends, que ces dénigrements répétés peuvent faire douter certains d'entre vous, d'autant que le ton est particulièrement calomnieux. Je sais bien que l'attaque personnelle est à l'origine de tout cela.
A Pointis-Inard, nous connaissons le personnage, ses comportements, mais aussi les sanctions sans équivoque lors des élections municipales. Il y a aussi les jugements des tribunaux, en notre faveur, sur ses plaintes sur la gestion du SIVOM.

Le coût de nos services mérite pourtant comparaison. Notre raison d'être, service public local, est d'avoir des coûts les plus bas possibles, en favorisant l'emploi local. Nous y parvenons, et nous continuerons.
Avoir fédéré plus de 450 communes, n'est pas simple, rare même, et nous le faisons; le bénéfice allant au final aux populations, avec une économie d'échelle évidente, des réalisations techniques de pointe : valorisation de biogaz, certification qualité ISO 14001, par exemple, bientôt la filière bois-énergie, et nous nous avouons perfectibles.

Le débat taxe – redevance est tronqué : on ne compare pas nos coûts de traitement à l'incinération, on oublie de dire que le SIVOM est exonéré de la TVA (gestion intercommunale), que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est réduite grâce à nos efforts de valorisation, d'exploitation.
La facture dirigée vers la commune est forcément identique quel que soit le mode de facturation ; la redevance est inapplicable par rapport à la taille de la collectivité (recensement des changements de résidents notamment).

Effectivement, les coûts augmentent : les budgets communaux ne peuvent plus participer, les déchetteries surtout ont un coût que nous nous attachons à minorer, la collecte dans les zones rurales coûte évidemment plus cher...
La taxe facilite l'encaissement de la facturation, et l'on crie à l'injustice. Mais pas pour tout le monde ! Sur l'exemple donné dans ce journal, 63 % des habitants paieraient plus cher avec la redevance. C'est une réalité. Autrement dit, un faible pourcentage de redevables veut faire croire qu'il faut les rejoindre pour faire baisser leur facture. Toute modification à ce sujet à des avantages, mais aussi des travers : la pesée systématique des poubelles est techniquement fragile, la panne de l'appareil de pesée fréquente, annulant la facturation. On fait comment ? D'autres systèmes, plus simples, sont à l'expérimentation et nous suivons attentivement les évolutions.

Il me parait normal de rétablir la vérité, en souhaitant un débat, mais sain, intellectuellement honnête. Tel n'est pas le cas et je le regrette. Lorsque des élus démocratiquement refoulés dans leur commune nous dénigrent, c'est incorrect, eu égard à leur gestion passée ; leurs copains n'ont aucune responsabilité élective, et n'en auront probablement jamais.

L'Etat a aussi son rôle à jouer et je l'ai dit au niveau Préfectoral. La démocratie, pour être défendue et ainsi pérennisée, supposerait des sanctions lorsque la libre expression dévie. La diffamation est insuffisamment punie, donc elle continue. Les élus, eux, on ne les manque pas, et c'est normal.

Je croyais devoir vous le dire, sincèrement, en continuant notre action publique pour vous représenter.

Jean-Louis PUISSEGUR

Bureau syndical du SIVOM

Les 29 délégués titulaires, représentant les cantons de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspet et Castelnau-Magnoac

Saint-Gaudens / 11 délégués
ABADIE Claude, ASPRET-SARRAT
ABADIE Pierre-Jean, SAINT GAUDENS
ALBENQUE Jacques, LABARTHE-INARD
BARUTAUT Alain, LIEOUX
BRUNET Jeanine, LANDORTHE
DUPUY Arsène, LABARTHE-RIVIERE
MAYLIN Claudette, RIEUCAZE
OTT Didier, POINTIS-INARD
PUISSEGUR André, VALENTINE
PUISSEGUR Jean-Louis, POINTIS-INARD
SANCHEZ José, VILLENEUVE DE RIVIERE

Montréjeau / 11 délégués
BARRAU Yves-Pierre, AUSSON
BOUILLON Jean-Etienne, CUGURON
CASTERAN Philippe, SEDEILHAC
CLARENS Gilles, BOUDRAC
CONQUES Eric, LE CUING
DOUCEDE Patrick, PONLAT TAILLABOURG
ENTAJAN Armand, LECUSSAN
MARQUERIE André, BORDES-DE-RIVIERE
MARTIN Pierrette, FRANQUEVIELLE
MIQUEL Eric, MONTREJEAU
SARRAQUIGNE Denis, Les TOURREILLES

Aspet / 4 délégués
BRANA Jean-Pierre, CABANAC-CAZAUX
ESPARBES André, ARBON
RUMEBE Alain, MILHAS
SARRADET Josette, ASPET

Castelnau-Magnoac / 3 délégués
DUBOSC Michel, CAMPUZAN
MAJOUREAU Alain, CASTELNAU-MAGNOAC
VERDIER Bernard, CASTELNAU-MAGNOAC

Vice-présidents : Alain BARUTAUT, Maire de Liéoux ; André PUISSEGUR, Maire de Valentine ; Jean-Pierre BRANA, Maire de Cabanac Cazaux ; Denis SARRAQUIGNE, Maire des Tourreilles ; Michel DUBOSC, Adjoint maire de Campuzan (65)

Une enquête sur la gestion des déchets auprès des habitants du SIVOM

Souhaitant disposer d'un état des lieux sur l'attitude et les pratiques des habitants de son territoire de compétence en matière de gestion des déchets, le SIVOM a souhaité mettre en place une étude dont les objectifs étaient les suivants :

- Dresser un état des lieux de l'opinion des habitants du territoire du SIVOM, de leurs pratiques et comportements à l'égard des déchets ménagers.
- Dégager des axes stratégiques qui pourront aider le SIVOM à ajuster au mieux son action et sa communication.

L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage IFOP. Un échantillon de 602 personnes, représentatif de la population des communes du SIVOM de Saint-Gaudens - Montréjeau - Aspet, âgée de 18 ans et plus, ont été contactées à leur domicile par téléphone du 5 au 7 novembre 2007.
Selon cette enquête, les habitants du SIVOM se montrent très investis dans la problématique de gestion des déchets ménagers, avec des opinions et attitudes qui rejoignent le plus souvent celles relevées auprès de l'ensemble des Français.

Quelques résultats

70 %	Identifient la responsabilité en matière de déchets ménagers à l'échelle intercommunale puis communale.
98 %	Affirment que trier ses déchets est un geste important.
86 %	Pensent que la gestion des déchets ménagers est une problématique majeure pour laquelle la collectivité doit mettre en place des actions.
64 %	Trient leurs déchets en raison de motivations écologiques et citoyennes (protection de l'environnement, hygiène et propreté de la ville,...).

Le territoire du SIVOM s'agrandit

Autre évènement majeur de cette année 2008 : le périmètre d'intervention du Sivom s'est élargi. Le Sivom compte 4 nouvelles communes (Larroque-Magnoac, Peyret Saint-André, Thermes-Magnoac, Liéoux), ce qui porte à 78 le nombre de communes adhérentes.

ECO EMBALLAGES
Imprimée sur papier recyclé

Bac individuel pour la collecte en porte à porte

Un bilan positif pour la collecte sélective

En juillet 2002, le SIVOM lançait la collecte sélective par apport volontaire sur la moitié environ du territoire.

En 2007, la collecte sélective en porte à porte a été mise en place sur Saint-Gaudens et Montréjeau. **21 642** habitants sont desservis par la collecte en apport volontaire (points tri) et **10 622** par la collecte en porte à porte (bacs individuels ou de regroupement).

Par notre geste de tri, nous permettons de transformer les emballages récupérés en une matière réutilisable et d'économiser ainsi des ressources naturelles.

2001 : 13 211 tonnes

2008 : 11 017 tonnes

Depuis 2001,

2 194 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées en moins

à l'ISDND du Pihourc (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en raison de la mise en place de la collecte sélective sur les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau en 2007 et des 4 déchetteries sur le territoire du Sivom.

Point tri pour la collecte en apport volontaire

Toute question sur le tri, les ordures ménagères :
Numéro vert : 0800 573 486

Chiffres clés de la collecte sélective

Les tonnages indiqués correspondent aux tonnages expédiés aux repreneurs (au 30/09/2008).

Plastiques PET / PEHD*

62 tonnes

Soit l'équivalent de 900 000 bouteilles de 1.5 litre et 941 379 bouteilles de 1 litre.

Qui deviendront une fois recyclées plus de **66 690 pulls en fibre polaire** et **2 048 bacs** de collecte (120 litres).

Qui ont permis une économie de plus de **28 462 litres de pétrole brut, 8 362 m³de gaz naturel, 300m³ d'eau et 415 MWh d'énergie.**

BON À SAVOIR :

Sur 1 tonne de plastiques issue de la collecte sélective, on obtient 780 kg de plastique recyclé.

Les plastiques nommés PET (Polyéthylène Téréphtalate) coloré ou incolore et les PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Acier

36 tonnes

Soit l'équivalent de 392 308 boîtes de conserve.

Qui permettront une fois recyclées la fabrication de **51 voitures** ou de **682 chariots** de supermarché

Qui ont permis une économie de plus de **50 tonnes de minerai** de fer, **39 m³d'eau et 227 MWh d'énergie.**

BON À SAVOIR :

Le recyclage de l'acier en matière première est sans fin.

Papier-carton

1135 tonnes

Soit l'équivalent de 15 758 333 boîtes de céréales.

Qui se transformeront une fois recyclées en **5 105 700 boîtes** à chaussures.

Qui ont permis une économie de **2 961 tonnes de bois, 19 141m³ d'eau et 12 460 MWh d'énergie**.

BON À SAVOIR :

Chaque tonne d'emballages en carton recyclé fait économiser 2.5 tonne de bois.

Briques Alimentaires

17 tonnes

Soit l'équivalent de 676 923 briques de lait.

Qui se transformeront une fois recyclée en **99 000 rouleaux de papier cadeau.**

Qui ont permis une économie de **35 tonnes de bois, 166 m³ d'eau et 82MWh d'énergie.**

BON À SAVOIR :

Chaque tonne d'emballages en brique alimentaire recyclée fait économiser 9,8 m³ d'eau.

Aluminium

2 tonnes

Soit l'équivalent de 126 667 cannettes de 33 cl.

Qui se transformeront en plus de **504 vélos** au cours de leur seconde vie.

Qui ont permis une économie **de 4.30 tonnes de bauxite, 17 m³ d'eau et 56.25 MWh d'énergie.**

BON À SAVOIR :

Sur 1 tonne d'aluminium issue de la collecte sélective, on obtient 530 kg d'aluminium recyclé.

Verre

767 tonnes

Soit l'équivalent de 2 324 242 bouteilles de 75 cl

Qui revivront sous la forme de **2 184 788 nouvelles bouteilles.**

Qui ont permis une économie de **506 tonnes de sable, 414 m³ d'eau et 840 MWh d'énergie.**

BON À SAVOIR :

Chauffé à plus de 1500°C, l'emballage en verre redevient un emballage.

À NOTER

BILAN TONNAGE AU 31/12/2008 (Hors verre)	POPULATION CONTRAT ECO EMBALLAGES		Donnée Eco Emballages
1 545 tonnes collectées dont 767 tonnes issues du Porte à Porte et 778 tonnes des Points d'Apport Volontaire	984 tonnes de verre collectées en 2008 soit 30,5 kg par habitant	48 kg triés par habitant en 2008 pour une population de 32 264 habitants	47 kg triés par habitant en 2007 en France

AU CENTRE DE TRI

Le SIVOM joue la carte de la prévention

Afin de diminuer les risques professionnels dans son centre de tri, le SIVOM a étudié la pénibilité des postes de travail des trieurs.
En effet, le travail des trieurs consiste à sélectionner un emballage sur un tapis roulant et à le jeter dans une goulotte spécifique en fonction de sa nature. Ces goulottes peuvent se situer en face du trieur, on parle de tri frontal, ou sur le côté du poste de travail, il s'agit alors de tri latéral.
En moyenne, l'opérateur effectue 2000 à 2500 gestes par heure. La demande de concentration permanente et la position debout peuvent entraîner à terme des pathologies chez les agents appelées Troubles Musculo Squelettiques (TMS). Les TMS sont reconnus comme maladie professionnelle et se traduisent par de fortes douleurs principalement au niveau de la région cervicale et des épaules pour les trieurs (tendinite par exemple).
Dans une mesure de prévention, le SIVOM s'est associé à la médecine du travail et à un ergonome pour lancer une étude visant à identifier les causes possibles d'apparition des TMS au centre de tri et à mettre en œuvre des mesures de prévention. Après une analyse effectuée sur les postes de travail en concertation avec l'ensemble du personnel, plusieurs pistes d'amélioration ont été dégagées.
Il s'agit, par exemple, de sensibiliser les collectivités et les usagers sur la qualité des collectes des recyclables pour limiter la présence de produits indésirables. D'autre part, les trieurs devront effectuer plus de rotations de postes pour casser le rythme des mouvements. Enfin, les postes de travail vont être améliorés (installation de rehausseurs facilement réglables à la taille de l'opérateur, limitation des amplitudes articulaires à risques en rapprochant la zone de préhension des produits...).
Pour Christelle Ott, Responsable Hygiène Sécurité du SIVOM, «on a tout à gagner en maîtrisant au plus tôt les risques de TMS et en restant vigilant sur des situations déjà analysées. En s'occupant des agents, on fait cohabiter les aspects humain et économique en bonne intelligence.»

Les règles d'or de l'usager des déchetteries

Les habitants du territoire du SIVOM ont accès aux déchetteries de Saint-Gaudens, Les Tourreilles, Aspet et Castelnau-Magnoac.

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux usagers résidant sur le territoire du SIVOM ; un macaron est remis sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au 31/12/2008 :

Les déchetteries ont accueilli 91 851 visiteurs,
dont 6 343 professionnels et 85 508 particuliers.
6 100 tonnes de déchets ont été collectées,
cela correspond à une production d'environ 78 kg / habitant / an.

Tonnages des déchets collectés dans les déchetteries

Types de déchets	ASPET	LES TOURREILLES	SAINT GAUDENS	CASTELNAU-MAGNOAC
Bois	49 t	57 t	287 t	
Cartons	22 t	12 t	86 t	
Déchets verts compostables	280 t	289 t	1 700 t	75 t
Encombrants	389 t	431 t	1 595 t	135 t
Ferraille	64 t	27 t	208 t	34 t
Gravats	195 t		959 t	128 t
Déchets d'Activité des Soins à Risque Infectieux (DASRI)	0,05 t	0,06 t	0,38 t	-
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	46,4 t	14,0 t	103,3 t	22,8 t
Piles	-	1,2 t	3,2 t	0,5 t
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) Peintures, colles, radiographies, solvants, aérosols..	3,0 t	1,5 t	5,9 t	-

Les déchetteries permettent aux habitants des communes du SIVOM d'éliminer dans de bonnes conditions les déchets non collectés par le service de ramassage des ordures ménagères. Elles ont pour but de limiter la multiplication des dépôts sauvages et d'économiser les matières premières par le recyclage de certains déchets qui disposent de filières.

Les dépôts en déchetterie doivent respecter certaines règles de bonne conduite.

Voici quelques recommandations qui vous permettront d'utiliser le service en toute sérénité.

- Respecter **les règles de circulation** sur le site (limitation de vitesse, sens de rotation)
- Respecter **les instructions du gardien** (tri préalable des déchets, ouverture des sacs ou tout autre contenant fermé)
- **Ne pas descendre dans les bennes**. Toute action de «chiffonnage» ou de récupération est interdite.
- **Trier les matériaux** et les déposer dans les bennes et conteneurs prévus à cet effet.
- **Laisser le quai vide** de tout déchet pouvant entraver le bon fonctionnement du site.
- **Interdiction de fumer** sur l'ensemble de l'installation

Pour que les agents de la déchetterie aient le temps de balayer la piste et le bas du quai avant la fermeture, nous vous recommandons :

- de faire un tri préalable de vos déchets à votre domicile, afin d'éviter un temps de déchargement trop long.
- d'arriver si possible un quart d'heure avant la fermeture de la déchetterie.

Le gardien est présent pour **vous conseiller** et vous aider au déchargement des déchets. Il est chargé de faire appliquer le règlement intérieur de la déchetterie et de veiller à l'entretien du site.

Les cartons font un carton !

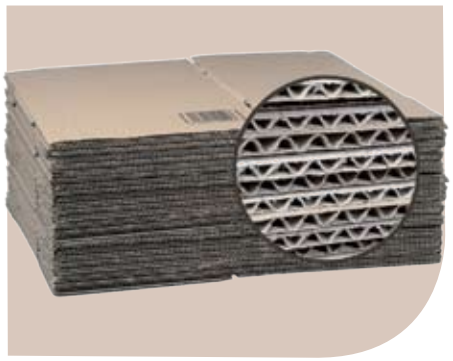

Depuis 2007, le SIVOM organise une collecte spécifique des cartons des commerçants sur les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau.

Ainsi deux collectes hebdomadaires sont organisées sur la commune de Saint-Gaudens (mercredi et vendredi) et une collecte sur Montréjeau (mercredi) sur inscription des commerçants et en fonction de leur besoin. Tous les cartons doivent être présentés en vrac, pliés et déposés devant les magasins.

Plus de 269 tonnes de carton ont été collectées* et rejoignent ensuite la filière de recyclage des autres cartons.

En triant vos cartons, vous contribuez à la protection des ressources naturelles.

- 1 tonne de carton = **2,5 t de bois**

*au 31/12/2008

BON À SAVOIR :

Les cartons se recyclent une dizaine de fois. Ils permettent de fabriquer des mouchoirs, des essuie-tout, des enveloppes, des boîtes à oeufs, à chaussures, du papier journal, des annuaires, et bien sûr du carton ondulé et du papier kraft... qui, pour ce qui sera à nouveau carton, pourra être à nouveau recyclé.

La collecte des plastiques agricoles

En partenariat avec le SIVOM, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a organisé du 2 au 7 juin 2008 une collecte des plastiques agricoles. Les agriculteurs ont pu déposer leurs bâches d'ensilage et films d'enrubannage pliés dans les déchetteries d'Aspet et des Tourreilles et à la coopérative agricole de Saint-Gaudens où une benne était mise à leur disposition.

Le SIVOM a assuré la mise à disposition des bennes et la collecte jusqu'à la déchetterie du Haut Comminges. Le transport des bennes vers la filière de recyclage du plastique, a été assuré par SOPAVE. Ce service a permis d'éliminer les plastiques de manière plus respectueuse de l'environnement. L'augmentation du nombre d'exploitants ayant participé a cette collecte est bien la preuve que le monde agricole prend ses responsabilités en gérant au mieux ses déchets.

En 2008, plus de 31 tonnes de plastiques agricoles ont ainsi été collectées dans les déchetteries d'Aspet et des Tourreilles ainsi qu'à la coopérative agricole de Saint-Gaudens, soit 77 exploitants agricoles sur ces 3 sites.

Le dépôt moyen pour toute la collecte a été de 400 kg par agriculteur.

Pour une optimisation de la gestion des déchets

Dans une démarche d'amélioration continue de son service collecte et déchetterie, le SIVOM a confié une étude à INDDIGO (bureau d'études spécialisé) afin d'identifier des leviers d'optimisation et étudier leur mise en place.

Parmi les leviers retenus par les élus : l'utilisation d'un camion benne de 20m³ (photo ci-contre) **et d'une compactrice en déchetteries** (photo ci-dessous)

Depuis l'automne 2008, un camion benne de 20 m³ circule sur le territoire du SIVOM pour la collecte des ordures ménagères.

Cet équipement présente de multiples avantages : environnemental en terme de gaz à effet de serre et bilan énergétique, sécurité, usure du matériel, etc... Il permet de diminuer le nombre des vidages intermédiaires à l'ISDND du Pihourc et d'augmenter la quantité de déchets collectés.

Tonnage collecté avec 16 m³ = 7,7 t
Tonnage collecté avec 20 m³ = 12 t

Pour les déchetteries, la compaction permet de réduire le poste des transports en augmentant la densité des caissons évacués et donc le nombre de rotations.

La compaction des caissons de la déchetterie de Saint-Gaudens sera mise en place à au printemps 2009 et devrait permettre l'économie de 500 rotations par an et une réduction de l'impact environnemental (8 600 L/an de fioul économisé).

“Moins jeter en consommant malin !

Bien avant le tri et le recyclage, c’est l’acte d’achat qui va conditionner ce que l’on va jeter dans ses poubelles.

Chaque français jette 1 kg de déchets par jour !

(source : ADEME).

La quantité de déchets ménagers produits en France augmente de 1% chaque année.

En 40 ans, nous avons plus que doublé nos déchets au niveau national. Nous vivons autrement, nous consommons plus et différemment (produits pré-emballés, portions individuelles, lingettes jetables…), les produits sont majoritairement des articles à faible durée de vie ou jetables. Plus de 1/4 du poids de nos déchets sont des emballages ! En évitant les suremballages inutiles, chaque habitant peut diminuer le poids de ses déchets de près de 100 kg par an.

En 2007, chaque habitant du SIVOM a produit 345 kg de déchets ménagers. Grâce à la mise en place de la collecte sélective sur les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau, 865 tonnes d’ordures ménagères ont été collectées et traité en moins à l’ISDND du Pihourc.

Nous devons apprendre à consommer, acheter mieux pour jeter moins.

Pour réduire notre production de déchets, il suffit souvent de quelques gestes simples, moins de produits jetables, plus de produits « durables ».

1. Choisir des produits avec moins d’emballage
2. Réemployer, réparer les produits pour leur offrir une 2ème vie
3. Trier et recycler les déchets qui peuvent l’être.

Le vrac pour les fruits, légumes… (sans barquette de polystyrène ni film plastique transparent).

Les produits à la découpe pour la charcuterie, la viande ou le fromage, cela limite les emballages !

Les éco-recharges pour les produits d’entretien, la lessive, l’assouplissant, les produits cosmétiques, et les produits concentrés. Ils sont généralement moins chers, plus légers et génèrent moins de déchets d’emballages,

Les grands conditionnements pour les denrées non périssables (pâtes, riz, sucre…). À quantité de produit équivalente, ils génèrent moins de déchets et reviennent en général moins cher.

Les produits rechargeables (piles, stylos…)

Les produits recyclables et recyclés.

BON À SAVOIR :

Ce logo ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé sera recyclé. Il indique que l’entreprise qui a fabriqué ce produit ou qui le commercialise, participe financièrement aux programmes de recyclage des emballages ménagers. Le label est géré par la société Eco Emballages.

Ce logo signifie que le produit ou emballage contient des produits recyclés. Le pourcentage mentionné indique la part de produit recyclé.

et si on Jouait

Êtes- vous un consommateur responsable ?

A Vous achetez vos œufs :
- ☐ 1 – dans une boîte en carton
- ☐ 2 – dans une boîte en polystyrène
- ☐ 3 – dans une boîte en plastique

B - Goûter d’anniversaire des enfants à organiser :
- ☐ 1 – vous utilisez des gobelets en plastique
- ☐ 2 – vous utilisez des verres “en verre”
- ☐ 3 – vous achetez des canettes de sodas

C - Pour faire vos courses, vous utilisez:
- ☐ 1 – des sacs de caisse en plastique
- ☐ 2 – des cabas réutilisables
- ☐ 3 – des cagettes ou un panier en osier

D – Pour nettoyer votre miroir, vous utilisez :
- ☐ 1 – des lingettes
- ☐ 2 – une éponge
- ☐ 3 – du papier essuie-tout

E Pour votre lessive, vous utilisez :
- ☐ 1 – des écorecharges
- ☐ 2 – des bidons de lessive en plastique
- ☐ 3 – des noix de lavage indiennes (fruit du Sapindus Mukorossis)

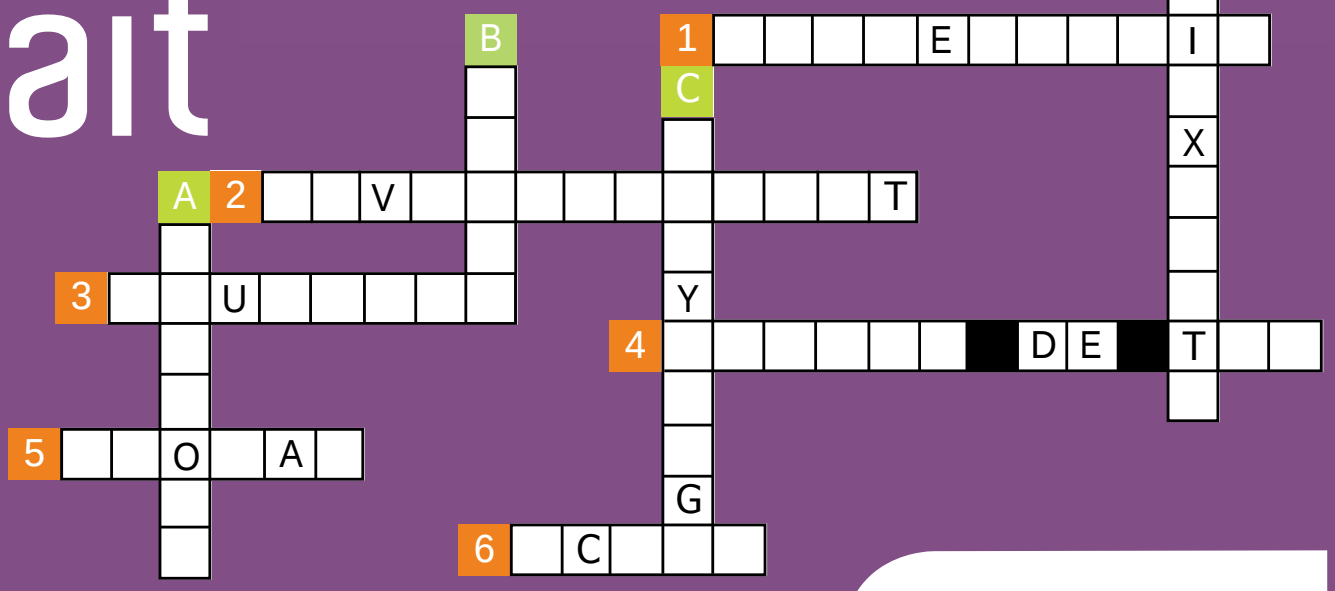

HORIZONTAL
1. Lieu où l’on dépose les déchets non collectés par le service de ramassage des ordures ménagères
2. Le recyclage nous aide à le protéger
3. Préfet de la Seine qui donna son nom à cet objet en 1884
4. Lieu où sont traités les déchets uniquement recyclables
5. Gaz issu de la fermentation des déchets ménagers
6. Matériau aimanté qui se recycle à l’infini

VERTICAL
A. Engrais naturel que l’obtient à partir des déchets verts
B. Sa matière première est le sable
C. Action qui permet de donner une seconde vie aux emballages ménagers
D. Jus des poubelles.

☐ VRAIS ou ☐ FAUX
1. On peut recycler une bouteille d’huile en plastique

☐ VRAIS ou ☐ FAUX
2. On peut laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique

☐ VRAIS ou ☐ FAUX
3. Il ne faut pas laver les emballages à recycler

REPONSES

A-1 : Seules les boîtes en carton sont recyclables.
B-2 : Les cannettes en aluminium ou en acier sont recyclables alors que les verres « à boire » et les gobelets en plastique ne le sont pas.

C-2 et 3 : Plutôt que d’utiliser les sacs plastiques distribués dans les commerces, il est plus écologique de prendre un cabas réutilisable ou votre propre panier. Les supermarchés distribuent de moins en moins de sacs, mais cela concerne également votre boucherie, boulangerie...

D-2 : Les lingettes et le papier essuie-tout s’utilisent une seule fois alors que l’éponge est utilisée plusieurs fois.
E-3 : Les écorecharges permettent de gagner 70% du poids des emballages. Mais une fois vides, elles ne sont pas recyclables.
La coquille des noix de lavage indiennes (fruit du Sapindus Mukorossis) contient la saponine (lessive naturelle). Elle est récupérée et conditionnée pour être conservée dans de bonnes conditions. Depuis des siècles, les noix de lavage indiennes sont utilisées pour la lessive domestique mais aussi par l’industrie de la laine, de la soie et la joaillerie. Elles sont également utilisées pour la fabrication de produits de soins du corps (shampoing).

HORIZONTAL
1. DECHETTERIE
2. ENVIRONNEMENT
3. POUBELLE
4. CENTRE DE TRI
5. BIOGAZ
6. ACIER

VERTICAL
A. COMPOST
B. VERRE
C. RECYCLAGE
D. LIXIVIATS

1. VRAIS Le recyclage de ces bouteilles a été pendant longtemps impossible du fait de la présence de corps gras. Aujourd’hui, la technologie a progressé et ces bouteilles sont recyclées. Les usines françaises sont équipées pour le lavage à chaud des paillettes de PET (polyéthylène téréphtalate, matière plastique constituant l’emballage des bouteilles d’huile), et de systèmes performants de traitement des eaux.

2. VRAIS car le bouchon laissé sur la bouteille améliore les performances de recyclage car il augmente le poids de plastique de la bouteille.

3. VRAIS il suffit de bien les vider ou les racler pour qu’ils ne salissent pas les autres emballages et ne dégagent pas d’odeur. Il est inutile de les laver car l’eau consommée doit être ensuite traitée.

Source : VERRE AVENIR

“Le verre un cercle vertueux... et infini !

1 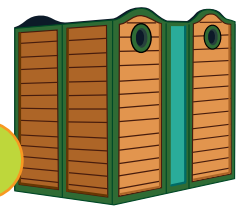

Les habitants du SIVOM déposent le verre dans les colonnes d'apport volontaire

2

Le verre est collecté et transporté à la Verrerie Ouvriére d'Albi

3

Le verre est broyé et débarrassé de ses impuretés pour devenir du calcin

4

Le calcin est fondu pour la production de nouveaux emballages en verre

5

Les emballages en verres sont remplis dans des usines d'embouteillage

6

Remis dans le circuit de distribution, ils rejoignent les magasins et les consommateurs

En 2008* environ 767 tonnes de verre ont été collectées par le Sivom

Il est nécessaire de rappeler l'importance du recyclage pour que chacun d'entre nous participe encore et toujours au tri du verre.

*bilan au 30/09/2008

Depuis quand fabrique-t-on du verre ?

L'histoire du verre a débuté vers 2 500 ans avant Jésus-Christ en Mésopotamie.

Les premiers objets utilitaires en verre (coupes, bols, bouteilles) furent fabriqués 1 500 ans avant notre ère.

Le soufflage du verre à travers une canne creuse fut probablement inventé en Syrie ou en Palestine, peu avant l'ère chrétienne et se répandit rapidement à partir du 1er siècle après Jésus-Christ.

Pourquoi recycle t-on le verre ?

Le verre se recycle facilement à 100% et à l'infini et son recyclage est bénéfique pour l'environnement, il évite la mise en décharge, permet d'économiser de l'énergie, des matières premières et de diminuer les rejets de CO^2.

Par ailleurs, les recettes du verre participent à financer le service de collecte des ordures ménagères.

Comment trier le verre ?

Seul le verre d'emballage doit être recyclé, c'est-à-d re les bouteilles, f acons, bocaux et pots.

Rien d'autre ne doit être déposé avec ce verre, ni verres spéciaux tels que la vaisselle, le verre culinaire, le verre pour la cuisson, la vitrocéramique, les ampoules d'éclairage, cristal, pare-brise, écrans..., ni porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres...

Certains de ces matériaux ressemblent au verre d'emballage mais ne fondent pas à la même température ce qui engendre des inclusions qui viennent fragiliser les bouteilles.

Que devient le verre collecté ?

Le verre collecté en point d'apport volontaire, colonne verte appelée Récup'verre, est acheminé à la Verrerie Ouvrière d'Albi. Le verre est alors épuré afin d'enlever les étiquettes, capsules et autres débris et devient le calcin, matière première de la verrerie.

Pour connaître, le Récup'verre le plus proche de votre domicile, n'hésitez pas à contacter le numéro vert du Sivom : **0800 573 486**.

Les questions les plus fréquentes sur le recyclage du verre.

Faut-il laver les emballages en verre ?
Non, il n'est pas nécessaire de laver les emballages, bien les vider est suffisant.

Faut-il enlever les étiquettes ?
Non, le papier ne pose aucun problème pour le recyclage du verre car il est éliminé au cours du processus de recyclage.

Faut-il enlever les collerettes ?
Il n'y a pas besoin d'enlever les collerettes de métal ou de plastique, celles-ci sont retirées lors de la fabrication du calcin.

Faut-il reboucher les emballages ?
Non, il vaut mieux enlever les couvercles des bocaux et les bouchons des bouteilles.

Pourquoi ne pas mettre les «verres à boire» dans le conteneur ni la «vaisselle transparente» ?
Les «verres à boire» (cristal ou non) contiennent du plomb qui se dépose au fond des fours et attaque les briques réfractaires. La «vaisselle en verre» est en fait une céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est ce qu'on appelle un infusible. Si on ne parvient pas à l'enlever avant enfournage, on retrouve ces morceaux dans les objets finis.
Ces verres doivent être déposés dans la poubelle et seront dirigés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Pihourc.

Schéma de fonctionnement d'une usine verrière de fabrication d'emballages

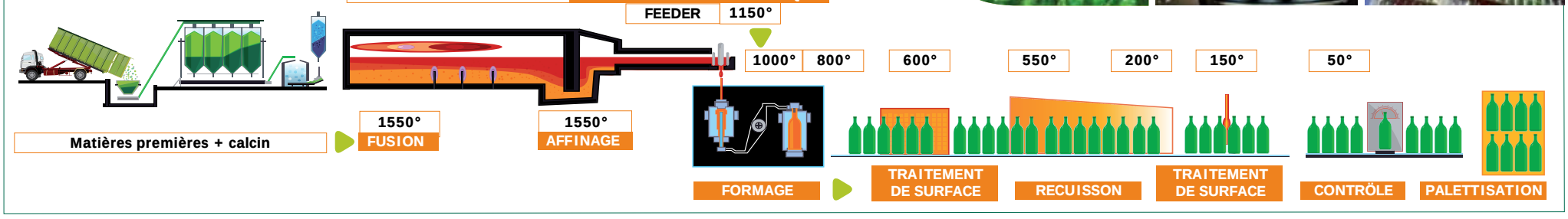

“Le bon usage de nos déchets verts

Le compostage individuel : une solution simple et efficace

Pourquoi composter ?

C’est écologique

Le compostage “à la source” permet de limiter les quantités de déchets à transporter et à traiter.
Près d’un tiers du contenu de notre poubelle peut être éliminé naturellement grâce au compostage.

Fabriquer soi-même son compost permet de réduire l’utilisation d’engrais chimique.

C’est économique

Le compostage individuel ne coûte rien à l’usager, hormis éventuellement l’achat d’un composteur.

C’est utile

Le compost restitue au sol la matière organique et les éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes.

Les déchets pour le compost

Les déchets de cuisine

Epluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d’œufs concassées, marc de café, thé en vrac, pain rassis,...

Les déchets de jardin

Fleurs fanées, feuilles mortes et tontes, déchets du potager, tailles de haies, mauvaises herbes non grainées,...

À éviter

Les grosses branches, les noyaux, les pelures d’agrumes,... trop longs à se décomposer.

Les os, arrêtes ou débris de viande, peuvent dégager de fortes odeurs.

Comment fabriquer un bon compost ?

Les trois règles d’or pour un compost de qualité

1 Diversifier les apports

Vous devez maintenir des apports équivalents de déchets azotés, carbonés, humides, secs, grossiers et fins.

«Verts et humides» (fleurs fanées, restes de repas, herbe...) apportent l’eau, la nourriture aux organismes décompositeurs «bruns et secs» (feuilles mortes, branchages,...) permettent l’aération.

2 Aérer, brasser

Pour accélérer son développement et l’homogénéiser, le compost doit être régulièrement oxygéné.

Il est donc nécessaire de mélanger les nouveaux apports de déchets aux anciens. En mélangeant vous éviterez les mauvaises odeurs et le blocage de la fermentation.

3 Humidifier

Le compost doit toujours conserver son taux d’humidité. Il est donc nécessaire de l’arroser légèrement sans excès d’eau, ce qui ralentirait son évolution et engendrerait de mauvaises odeurs.

Pour composter le composteur

Moyennant une participation financière, les habitants du Sivom peuvent se procurer un composteur en bois (20€) ou en plastique (10€), à retirer au Sivom La Graouade Saint-Gaudens.

Les étapes de la fabrication du compost

1 Déchets verts

2 Arrivée à la plateforme

3 Broyage et humidification

4 Fermentation et maturation *(3 mois environs)*

5 Criblage du compost

Compost brut

Compost criblé

De la déchetterie à la plateforme de compostage du Pihourc

A défaut de jardin pour réaliser son propre compost, les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie. Tous les usagers ont accès à la déchetterie.

Les professionnels peuvent déposer jusqu’à 1m³ de déchets verts par semaine pour les déchetteries d’Aspet, des Tourreilles et de Castelnau-Magnoac.

Sont acceptés

- Feuilles
- Tontes herbes
- Branchages de petite taille (longueur 1 mètre maximum)
- Fleurs
- Tous les végétaux

Condition de depôt

- Les déchets verts doivent être déposés en vrac sans sacs plastiques.
- Les branchages et troncs ne doivent pas avoir un diamètre de plus de 25 cm.

Les interdits

Les déchets suivant ne doivent pas être déposés avec les déchets verts, ils nuiraient fortement à la qualité du compost qui ne pourrait alors pas être utilisé.

- Bâches
- Sacs plastiques
- Cailloux
- Terre, gravats
- Cendres
- Objets en verre
- Pots de fleurs
- Pierres et cailloux
- Produits d’entretien
- Outils de jardinage

Où obtenir du compost ?

Les déchets verts déposés en déchetterie et ceux collectés en porte à porte sont transformés à la plate-forme de compostage du Pihourc (voir schéma ci-dessus). Le compost produit peut-être utilisé en agriculture, par les professionnels des espaces verts et les particuliers.

Le compost est mis à votre disposition sous 3 formes:

- Du vrac non criblé et gratuit, plutôt à destination de l’agriculture, est à retirer sur la plate-forme de compostage ou dans les déchetteries d’Aspet, Les Tourreilles et Castelnau-Magnoac (livraison possible).
- Du vrac criblé (10.20€ TTC la tonne) est à retirer sur la plate-forme de compostage (livraison possible)
- Des sacs de 20 kg de compost criblé (2.50€ TTC le sac) sont disponibles dans les 3 déchetteries du SIVOM (Saint-Gaudens, Aspet, Les Tourreilles) et sur la plate-forme de compostage (par palette de 15 sacs).

Un compost certifié pour l’agriculture biologique

En 2008, le SIVOM a obtenu l’agrément d’une partie du compost produit en amendement compatible avec l’agriculture biologique. Le compost certifié ECOFERT est destiné aux maraîchers et agriculteurs biologiques.

1 967 t de compost ont ainsi été produites sur la plateforme de compostage du Pihourc.

Destinations du compost criblé ou brut

Types de client	Criblé	Criblé bio	Brut
Particuliers	481 t	106	234 t
Professionnels	47 t	7 t	34 t
Agriculteurs			500 t
Déchetteries SIVOM			41 t
Déchetteries hors SIVOM			21 t
I.S.D.N.D.			410 t
Voirie			6 t
Communes	58 t	1 t	45 t

Provenance des déchets verts

Types de client	Tonnage
Professionnels au Pihourc	254 t
Déchetteries SIVOM + Voirie + Collecte Saint-Gaudens	2 443 t
Déchetteries hors SIVOM	1 817 t
Communes	278 t
Particuliers	15 t

Tonnage relevé au 31/12/2008

LA CUISINE CENTRALE DU SIVOM

La qualité des produits avant tout !

Afin d'assurer un service de qualité de la préparation à la livraison des repas, la cuisine centrale du SIVOM a complété son agrément sanitaire par un plan de maîtrise sanitaire européen.

Depuis toujours, le SIVOM opte clairement pour la qualité gustative et la sécurité alimentaire afin d'offrir aux usagers des produits savoureux et généreux. Poursuivant cet objectif, la cuisine centrale s'applique à la mise en place de bonnes pratiques d'hygiène concernant l'ensemble des opérations destinées à garantir la sécurité et la salubrité des aliments. Ces bonnes pratiques d'hygiène sont applicables à la fois au personnel; au nettoyage et à la désinfection des locaux et du matériel; mais aussi à la maîtrise des températures et à la traçabilité des denrées utilisées.

- Les fournisseurs constituent le maillon essentiel pour garantir la remise d'aliments sûrs. Ainsi, le SIVOM choisit uniquement des fournisseurs agréés, et de préférence locaux. Pour garantir la fraîcheur des produits, le SIVOM est livré plusieurs fois par semaine et un suivi de traçabilité a été établi comportant le numéro de lot, la date limite de consommation, l'origine du produit, le nom du fournisseur, la date de livraison et la température de livraison.

- Un cahier de suivi des livraisons est scrupuleusement rempli par le SIVOM. Ce cahier permet de vérifier l'origine des produits, la conformité des températures des produits, la propreté du véhicule qui a assuré la livraison des produits, de contrôler les dates de péremption et la présence éventuelle de signes d'altération des denrées. A leur réception, les marchandises sont stockées en chambre froide et leur température est étroitement surveillée. Les températures sont relevées 24h/24h grâce à un poste informatique équipé d'un système d'alerte. Cette surveillance des températures permet de mettre immédiatement en place une action corrective (jeter les produits par exemple).

- Des échantillons de tous les plats préparés dans la semaine aussi bien plats chauds que plats froids, plateaux repas pour personnes âgées que restauration scolaire ou self sont conservés 8 jours et les étiquettes des produits utilisés sont archivées pendant 1 an à des fins de vérification ultérieure. Les plats témoins permettent ainsi de confirmer la présence ou l'absence d'un germe pathogène pouvant être à l'origine d'une intoxication alimentaire. Les plats sont préparés dans des pièces climatisées où un suivi des températures est réalisé en continu, la température ne doit pas dépasser les 10°C. «Tout produit travaillé et cuisiné fait l'objet d'une fiche de suivi de fabrication. De plus, nous avons un contrat de contrôle du nettoyage et de la qualité des produits préparés avec le laboratoire vétérinaire départemental», précise Thierry ADAM, Responsable de la cuisine.

- Tout au long de la livraison des repas, un relevé des températures est effectué et, ceci, dès le chargement des camions. Enfin, toutes opérations de nettoyage des locaux et du matériel sont notées et contresignées par la personne qui les a réalisées.

À NOTER :

En moyenne

600 repas par jour

300 pour les cantines scolaires 200 pour les portages de repas et 100 pour le self.

Service de portage de repas à domicile (personnes de plus de 60 ans) Tél : 05 61 94 73 72

LE SERVICE VOIRIE

Disponibilité et compétences multiples.

Le service Voirie du SIVOM agit dans le cadre de la compétence que lui ont confié les communes adhérentes. Il réalise principalement des travaux sur les voies communales dans le cadre du programme subventionné par le Conseil Général de la Haute-Garonne, appelé POOL ROUTIER.
Ce programme s'étend sur deux années (2007 et 2008).

Chaque conseil municipal fait étudier par le SIVOM, tous les projets souhaités. Une fois chiffrés la collectivité sélectionne et programme leurs réalisations. Les travaux engagés concernent, d'une part, l'entretien courant du patrimoine routier des communes : la chaussée, les accotements, les fossés,...et, d'autre part, de grosses réparations et opérations d'aménagement : place publique, parc de stationnement, renforcement et élargissement de chaussées, création de trottoirs,...

Sur les années 2007-2008, quelques aménagements importants ont marqué l'activité du service, parce qu'ils ont mobilisé successivement toutes les compétences internes du SIVOM, depuis les études, jusqu'aux travaux (terrassements, canalisations, bordures de trottoirs, caniveaux, chaussées, espaces verts et plantations).

Sur ce point, on peut citer les rénovations des abords de bâtiments publics tels que salle polyvalente, mairie, église, cimetière, stades,...qui se sont déroulées sur le territoire des communes de Balesta, Boudrac, Lécussan, Labarthe-Inard, Estancarbon, Miramont-de-Comminges, Le Cuing, Saint-Gaudens, Valentine, Aspet.

- Depuis près de 18 mois, le SIVOM est aussi chargé des opérations d'aménagement des dépendances* des routes départementales en agglomération. Le chef du service Voirie et deux techniciens exécutent les études en liaison étroite avec les maires, les concessionnaires et les techniciens du secteur routier du Conseil Général.

Quand le projet définitif est approuvé et que les financements sont mobilisés, ils organisent la consultation des entreprises. Les membres de la commission d'appels d'offres du SIVOM choisissent alors l'entreprise devant réaliser l'opération.

Ensuite, les services contrôlent le déroulement des travaux, toujours en étroite collaboration avec les différents intervenants.

Le budget annuel du servive voirie est de 3,5 millions d'euros.

*Tout ce qui est situé de part et d'autre de la chaussée : accotement, trottoir, fossé, canalisation de recueil des eaux de ruissellement,....

LE SERVICE DES POMPES FUNEBRES

A l'écoute des familles

Exerçant depuis 1968, le service public des pompes funèbres reçoit et accompagne les familles avec respect, tact et discrétion.

A l'écoute des familles, le service public des pompes funèbres organise les funérailles selon leurs volontés et propose une gamme de prestations permettant de répondre aux attentes et à l'hommage que la famille souhaite, dans le respect des budgets, des convictions et des rites de chacun.

Le service public des pompes funèbres assiste les familles pendant et après les funérailles et prend en charge toutes les démarches administratives. Autant de démarches qui peuvent s'avérer lourdes à assumer dans des circonstances pénibles : déclaration de décès, contacts avec les paroisses, services d'inhumation ou de crémation, rédaction des avis de presse, transports de corps moyenne et longue distance, tant en France qu'à l'étranger, mise en bière, soins de conservation, exhumations,....

Enfin, il est possible de prévoir par avance ses funérailles dans le cadre d'un contrat obsèques que les agents de ce service peuvent vous proposer.

Le contrat obsèques permet de :

- S'assurer que l'ensemble de ses volontés soit respecté, et que «tout se déroulera comme on le désire» le moment venu. Le contrat comporte un devis détaillé qui prévoit les prestations choisies par le contractant. Le contrat obsèques et les dispositions qu'il prévoit ont valeur de testament. Peuvent y être mentionnés : le service obsèques traditionnel (cercueil, démarches, convoi, faire-part, services, salon funéraire...), la marbrerie (toutes les prestations relatives au cimetière : concession, caveau, ouverture, monument, gravure, exhumation...).

- Financer à l'avance ses obsèques afin d'éviter tout surcoût à la charge des familles

Une équipe de professionnels, une infrastructure et du matériel adapté assurent la sérénité des funérailles.

Pour faciliter toutes vos démarches
Tél : 05 61 94 17 40

LE POINT BUDGET 2007

Le coût global de gestion des ordures ménagères

Le coût d'élimination des ordures ménagères sur le territoire syndical correspond au service global de collecte, de traitement et de tri, réalisé en régie par le Sivom pour les 78 communes adhérentes.
Pour 2007, le coût s'élève à

2 820 390 €, soit 71€/habitant

réparti de la manière suivante :

- 33% pour le ramassage, soit 24€/habitant
- 29% pour le traitement, soit 20.30€/habitant
- 29% pour les déchetteries, soit 20.30€/habitant
- 9% pour la collecte sélective, soit 6.40€/habitant

DEPENSES COLLECTE ET TRAITEMENT

DEPENSES	2007
Charges de personnel	817 007€
Collecte sélective	303 142€
Traitement	613 385€
Frais de fonctionnement	240 667€
Frais financiers	137 679€
TOTAL	2 111 880€

RECETTES COLLECTE ET TRAITEMENT

RECETTES	2007
Part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 710 491€
Aides Eco-Emballages, vente de matériaux	203 878€
Autres	19 051€
TOTAL	1 933 420€

Le service collecte est aidé par le service général de 178 460 €. Cette somme vient en moins pour la facture des contribuables.

Afin d'avoir un parc en bon état, le renouvellement des véhicules entraîne des investissements réguliers. Les frais de fonctionnement sont représentés pour 50% par des dépenses en carburant. Le poste traitement et collecte sélective représente 43% de la dépense globale.

Les recettes proviennent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des aides d'Eco Emballages (soutiens à la valorisation et à la communication), de la vente des produits triés et de la vente des composteurs. L'augmentation des aides Eco-Emballages et vente de matériaux correspond à la mise en place de la collecte sélective sur les communes de Saint-Gaudens et Montréjeau en 2007.

DEPENSES DECHETTERIES

DEPENSES	2007
Charges de personnel	203 265€
Reprise et traitement des produits	414 890€
Frais de fonctionnement	5 366€
Frais financiers	84 989€
TOTAL	708 510€

L'augmentation du budget des déchetteries est due à l'accroissement des coûts des filières de traitement et de valorisation des déchets, qui sont les postes les plus importants des dépenses. Les frais financiers correspondent aux remboursements des emprunts réalisés pour les travaux des déchetteries.

RECETTES DECHETTERIES

RECETTES	2007
Part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	609 700€
Vente de produits recyclables	91 363€
Facturation interne autres services (mise à disposition d'agents)	8 084€
TOTAL	709 147€

Les recettes des déchetteries proviennent essentiellement du produit de la taxe. Afin d'optimiser la gestion du personnel aux déchetteries pendant les périodes à moindre fréquentation, les agents sont affectés sur d'autres services, ce qui participe à la maitrise de la masse salariale.

Taxe ou redevance ?

Les nouvelles techniques de traitement des déchets plus respectueuses de l'environnement, ont un coût. Les communes répercutent cette charge sur les contribuables en optant pour la taxe ou la redevance. Mais le choix entre taxe et redevance est souvent complexe et suscite l'incompréhension des contribuables et usagers.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée sur la même base que la taxe foncière, à savoir la moitié de la valeur locative cadastrale du logement. Cette valeur est ensuite multipliée par un taux librement fixé par la collectivité. La TEOM est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les propriétaires peuvent répercuter la taxe sur les locataires.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Sous forme d'un forfait unique pour l'ensemble des logements, la redevance est entièrement gérée par la collectivité qui établit les factures et en assure le recouvrement.
Pour mieux comprendre les avantages de la TEOM et de la REOM, le Sivom a réalisé en 2006 une étude comparative entre la TEOM et la REOM sur la commune de Miramont de Comminges.

Plafonnement de la TEOM

L'article 101 de la loi de finances pour 2005 et l'article 100 de la loi de finances pour 2006 ont autorisé les communes et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ainsi que les syndicats mixtes tels que le SIVOM, à instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Ce plafonnement est fixé dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à 2 fois la valeur locative moyenne communale. Sont exclus du dispositif, les locaux à caractère industriel ou commercial, ainsi que ceux occupés à usage professionnel.
Le Comité Syndical du SIVOM a instauré sur son territoire ce système de plafonnement par délibération du 12/10/06 et a fixé le seuil de plafonnement applicable dès 2007 à 3 fois la valeur locative moyenne par commune.

Etude comparative 2006

Avec 451 foyers sur l'ensemble de la commune de Miramont de Comminges, le produit global attendu est de 50 515€. La valeur locative moyenne étant de 1 925€/foyer et le taux de la TEOM fixé à 9.74%, le montant moyen de la TEOM est de 94€, soit (1925/2) x 9.74%.

Avec la REOM, chaque foyer devrait payer 112€, soit (50 515 / 451). Le passage à la redevance provoquerait une augmentation pour 63 % des foyers, soit 283 foyers, et une baisse de la facture pour 37 %, soit 168 foyers. 7 % seulement des contribuables auraient une baisse de 75 à 100 %.

% de foyers	6%	6%	15%	19%	18%
% payé en plus avec la REOM	entre 0 et 10%	entre 10 et 20%	entre 20 et 50%	entre 50 et 75%	entre 75 et 100%

% de foyers	6%	6%	15%	5%	4%	3%
% payé en moins avec la REOM	entre 0 et 10%	entre 10 et 20%	entre 20 et 50%	entre 50 et 75%	entre 75 et 100%	plus de 100%

La TEOM permet d'atteindre le produit global attendu, de même que la REOM, mais pour 18€ en moins en moyenne.

LES ACTUALITES

Le Trophée de la Brique d'Or

Pour une meilleure valorisation des briques alimentaires.

Pour la seconde année consécutive, le Sivom participe au Concours de la Brique d'Or organisé par Alliance Carton Nature *. Le Trophée de la Brique d'Or est une opération nationale de sensibilisation à destination des collectivités locales et de leurs centres de tri associés visant à promouvoir l'importance du geste de tri, la collecte et le recyclage des briques alimentaires auprès de leurs citoyens. Ce concours récompense les collectivités et les centres de tri qui ont collecté le plus de briques alimentaires entre avril 2008 et mars 2009.

*Association regroupant les fabricants d'emballages carton de type brique et leurs fournisseurs de carton.

Les briques alimentaires comprennent 2 à 3 matériaux selon leurs applications : le carton, qui assure la rigidité (75% du poids de l'emballage), plusieurs couches de polyéthylène (20%) et pour les emballages à durée de vie prolongée nécessitant une barrière à l'oxygène et à la lumière, une fine feuille d'aluminium (5%) est intégrée.

Dans le Comminges, chaque habitant trie en moyenne 4 briques alimentaires par mois. En 2007, 78 tonnes de briques ont été collectées, ce qui a permis de fabriquer 438 750 rouleaux de papier cadeau et d'économiser 156 tonnes de bois. Grâce au recyclage, les briques alimentaires sont transformées en papier toilette, tapisserie, serviettes en papier, papier cadeau, enveloppe kraft, etc.

Pour sensibiliser les citoyens à «mieux» trier les briques, des actions de communication sont menées par le Sivom dans le cadre de ce concours. Le 21 juin dernier, un orchestre original et fantaisiste dont les instruments étaient réalisés en partie avec des briques alimentaires, Le Brick Music Orchestra, a participé à la fête à la musique en partenariat avec l'école intercommunale de musique Guy Laffite. Photo ci-contre Alors n'hésitez plus, déposez toutes vos briques alimentaires vides dans votre bac jaune ou dans la colonne jaune d'apport volontaire!

Recyclage des textiles usagés

Ces dernières années, le secteur de la récupération des textiles rencontre des difficultés liées notamment à la baisse de la qualité des textiles collectés.
La part ré-employable ne représente plus en moyenne que 40% des textiles collectés. Ainsi, 60% des quantités récupérées sont recyclées (effilochage ou essuyage), incinérées ou enfouies. Ces difficultés ont entraîné des conséquences socio-économiques avec la fragilisation voire la disparition des acteurs du recyclage textile, financières avec l'augmentation des quantités incinérées ou enfouies à la charge des collectivités locales, environnementales avec le risque de remise en question de la valorisation matière elle-même.
L'article L. 541-10-3 du code de l'environnement, voté en décembre 2006 en loi de finances pour 2007, met en place un dispositif de responsabilité élargie du producteur (à l'image des filières D3E, piles, pneus…) pour les textiles usagés, afin de pérenniser la filière de la récupération textile et d'augmenter les volumes collectés sélectivement et valorisés.
Cet article de loi prévoit que les producteurs de textiles doivent pourvoir ou contribuer au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles soit par eux-mêmes, soit en confiant leurs obligations à un Eco-organisme en échange d'une contribution à l'unité (ou pièce) mise sur le marché. Le dispositif doit également favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés au regard de l'emploi.

Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire – Novembre 2008.

Lettre verte N°6 - Directeur de publication Jean-Louis Puissegur
Rédaction & photos : service communication Imprimerie FABBRO Montréjeau
Réalisation QU'ES ACOM Saint-Gaudens 05 62 00 84 99